

ARRETE N°12/2023 : Modification des horaires d'ouverture durant le lundi de Pentecôte

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17 ;

VU l'arrêté du maire de la commune de Saint-Germain-en-Laye en date du 3 mai 2019 autorisant l'ouverture de la piscine intercommunale, classée en type X de la 1^{ère} catégorie ;

VU l'arrêté du Président du Syndicat Intercommunal du 3 septembre 2019 portant sur les horaires d'ouverture de l'équipement ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier ces horaires le lundi 29 mai 2023, ce jour étant férié.

Nous, **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

ARRETONS

ARTICLE 1 : L'établissement ouvrira ses portes au public le lundi 29 mai 2023 de 8h30 à 18h00.

ARTICLE 2 : Le Directeur de l'équipement, le Directeur général des Syndicats et le Président du Syndicat Intercommunal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **24 MAI 2023**

Transmis en Préfecture et affiché le **24 MAI 2023**


Arnaud PERICARD
Président du Syndicat Intercommunal